

*Le budget—M. Reimer*

Permettez-moi de me pencher sur la position des libéraux et des néo-démocrates face à cela. Quelle est leur réponse à l'égard du programme économique du gouvernement? En 1984, les libéraux et les néo-démocrates ont déclaré que les compressions budgétaires prévues dans notre exposé économique allaient coûter aux Canadiens entre 125 000 et 150 000 emplois. Par la suite, ils ont affirmé que le budget de mai 1985 allait entraîner la suppression de 150 000 emplois. En fait, alors que les libéraux et les néo-démocrates jouent les prophètes de malheur, quelque 1 158 000 emplois ont été créés. Cela montre bien à quel point leurs déclarations sont éloignées des faits et de la réalité.

De fait, vu la façon dont ils ont voté ces dernières années, on peut penser qu'ils ont tout fait pour empêcher la récente reprise économique au Canada. Par exemple, le parti libéral et le NPD ont tous deux voté contre l'abrogation du désastreux Programme énergétique national. Ils se sont opposés à ce que nous abolissions l'AEIE et à ce que nous augmentions l'investissement étranger en créant Investissement Canada. Ils se sont opposés à ce que nous relevions le plafond du total des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Ils se sont opposés à la privatisation de Téléglobe Canada, même si le prix des appels outremer a sensiblement baissé depuis la vente de cet organisme.

Le NPD s'est aussi prononcé contre les affectations supplémentaires de 456 millions de dollars au titre de l'expansion industrielle régionale. Il s'est opposé à ce qu'on adopte une mesure législative pour mettre fin au conflit postal, à la grève des chemins de fer et à la grève des manutentionnaires de grain.

Il ne faut donc pas s'étonner si certains éditorialistes pensent que, comme on pouvait le lire dans un article publié le 30 janvier 1988 dans le *Calgary Herald*, «ni les néo-démocrates ni les libéraux ne sont de taille quand il s'agit des lignes de conduite qu'ils proposent». Le même mois, un éditorial dans *The Globe and Mail* comparait les réalisations concrètes du gouvernement et l'absence de solutions de rechange claires chez les libéraux et les néo-démocrates.

Les lignes de conduite du gouvernement sont appropriées. Elles donnent les résultats attendus. Le dernier budget montre que nous tenons à ce qu'elles restent efficaces. C'est d'ailleurs précisément à cause de la croissance économique marquée que ces lignes de conduite ont entraîné que le gouvernement a pu lancer de nouveaux programmes, notamment les divers programmes de garde des enfants.

En décembre 1987, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) annonçait la stratégie nationale du gouvernement pour les services de garde d'enfants. Grâce à cette stratégie, on pourra offrir 200 000 nouvelles places dans des institutions de qualité au cours des sept prochaines années. Le dernier budget comprend les mesures fiscales reliées à cette stratégie. Cette initiative revêt aussi une grande importance pour les familles canadiennes. Elle contribuera à éliminer un obstacle pour un grand nombre de femmes qui travaillent ou qui veulent travailler hors de leur foyer. Cette stratégie permet aussi une certaine souplesse puisqu'elle accroît l'aide fiscale fournie aux nombreuses Canadiennes qui choisissent de travailler chez elles.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale des services de garde d'enfants, la déduction maximale au titre des dépenses de garde d'enfants sera doublée et atteindra 4 000 \$ pour les enfants jusqu'à l'âge de six ans et tous les enfants qui ont besoin de soins spéciaux. Ceux qui n'ont pas de reçus pour justifier leurs dépenses de garde d'enfants auront droit à un nouveau supplément de crédit remboursable de 100 \$ en 1988 et de 200 \$ au cours des années subséquentes pour chaque enfant de six ans ou moins. Ce supplément sera versé d'avance chaque année sur la même base que le crédit d'impôt remboursable pour enfant.

De même, nous faisons en sorte d'assurer à l'avenir des emplois aux Canadiens en nous engageant dans la voie des sciences et de la technologie. En janvier, lors de la Conférence nationale des sciences, de la technologie et des innovations, le premier ministre a annoncé que le gouvernement fédéral allait consacrer 1,3 milliard de dollars aux nouvelles activités de sciences et de technologie au cours des cinq prochaines années. Ces crédits permettront de mettre en oeuvre un programme national d'établissement de centres d'excellence dans les différentes universités, ainsi qu'un programme de bourses canadiennes dans le domaine des sciences, du génie et des disciplines connexes.

Le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie que préside le premier ministre et qui réunit 40 sommités représentant toutes les disciplines s'est déjà réuni à plus de 50 reprises depuis neuf mois à peine. Grâce aux conseils avisés et au travail constructif dont il a bénéficié, cet organisme a mis en oeuvre le programme Innovation pour orienter les efforts dans cinq domaines importants: l'innovation industrielle et la diffusion technologique; la mise au point de techniques stratégiques; la gestion efficace des ressources scientifiques et technologiques fédérales; les ressources humaines au regard des ressources scientifiques et technologiques; et l'éducation de la population dans le domaine des sciences et de la technologie.

Qui plus est, les compagnies canadiennes qui effectuent des travaux de recherche et de développement reçoivent un appui solide par le biais de la fiscalité. Compte tenu des déductions et des crédits d'impôt à la recherche et au développement, les entreprises canadiennes qui investissent dans la recherche et le développement bénéficient d'encouragements fiscaux qui figurent parmi les plus avantageux du monde industrialisé.

Le Budget doit être également envisagé dans la perspective de la réforme fiscale et des changements que le ministre des Finances a apportés à la fiscalité le 16 décembre 1987. Ces changements vont simplifier les barèmes applicables à l'impôt sur le revenu des particuliers. Dorénavant, il n'y aura plus dix paliers de revenus fédéraux, mais trois, soit 17 p. 100, 26 p. 100 et 29 p. 100. Les exonérations personnelles et les nombreuses déductions seront transformées en crédits d'impôt, rendant le régime encore plus équitable, et de nombreuses échappatoires fiscales seront partiellement ou entièrement éliminées.

● (1640)

Par suite de cette réforme fiscale, le nombre des foyers assujettis à l'impôt sur le revenu des particuliers sera réduit à 9,7 millions, soit 85 p. 100. Quelque 90 p. 100 des personnes âgées paieront moins d'impôt sur le revenu. Environ 850 000 Canadiens, y compris 250 000 personnes âgées, ne paieront plus